

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 276 BRESIL: FIN DE LA POLITIQUE DE LIBERALISATION

Après la grave crise politique des derniers mois qui avait atteint son point culminant avec la mort du journaliste Vladimir Herzog dans les locaux de la police militaire (cf DIAL D 258), le climat politique brésilien continue de s'alourdir.

Depuis les élections parlementaires de novembre 1974, qui traduisaient le désir du président de la République de libéraliser quelque peu le régime et qui avaient vu la victoire de l'opposition, les milieux militaires "durs" du régime accusent le Parti communiste brésilien, illégal, de noyauter les milieux politiques d'opposition. C'est à ce titre que, le 22 décembre 1975, le DEOPS (Département d'Etat d'ordre politique et social) de São Paulo accusait trois députés de cette région de collusion avec le P.C.

Deux d'entre eux, MM. Gatto et Fabiano, faisaient, le 25 décembre suivant, des déclarations publiques jugées ensuite attentatoires au régime en vigueur. Le 5 janvier 1976, le président de la République signait contre eux un décret de retrait de mandat parlementaire et de suspension des droits politiques pour dix ans en vertu des pleins pouvoirs que lui reconnaît l'Acte institutionnel n°5. C'est la deuxième fois depuis 1968, date de l'entrée en vigueur des pleins pouvoirs, que la juridiction d'exception est utilisée pour des motifs politiques (le sénateur Campos avait été victime de la même mesure en 1975, mais pour corruption).

Cette décision marque la fin de la politique de libéralisation de la présidence de la République et la victoire, une fois de plus, de la tendance "dure" du régime.

(Note DIAL)

1- DECLARATIONS DES DEUX DEPUTES DU 25 DECEMBRE 1975 (à propos de l'accusation de liens avec le Parti communiste)

Marcelo Gatto:

Le peuple brésilien sait quelle somme de souffrances, de torture et de peur est contenue dans chaque ligne de cette enquête. Les accusations ne me font pas peur et ne me retirent nullement le désir de continuer à défendre ce que j'ai toujours défendu: la démocratie, la liberté, les droits de l'homme et la justice sociale. Je n'ai pas besoin de donner d'explications car, en conscience, je ne dois rien à personne. Cette pseudo-enquête basée sur la violence est en réalité une tentative pour compromettre le Mouvement démocratique brésilien. Mais ils n'y parviendront pas, tous ceux-là qui se réjouissent des méthodes employées par le DOI-CODI. Les hommes dignes et la Nation ont honte. L'autre but de cette pseudo-enquête est d'essayer de trouver des excuses et des boucs

émisaires en détournant l'attention et en essayant de justifier les échecs et l'actuelle crise économique du pays, sans solution à ce jour. Aussi calmement que toujours, je continuerai de lutter pour mon pays dans la ligne du programme du Mouvement démocratique brésilien.

Nelson Fabiano Sobrinho:

En ce qui concerne mes prétendus liens avec le Parti communiste brésilien dont il est question dans des rapports de pseudo-enquêtes, je me dispense de les commenter. Le peuple brésilien dans son ensemble a été témoin de la façon dont cette enquête a été menée, et les raisons pour lesquelles elle est nulle, c'est-à-dire pour vice de fond radical: la violence contre la personne humaine. C'est pourquoi je m'abstiens de commenter de telles accusations qui sont parfaitement ridicules et fausses. Il s'agit là d'une tentative inutile pour compromettre des figures et des députés du Mouvement démocratique brésilien qui ne sont pas d'accord avec ce qui se passe actuellement dans le pays et ^{qui} cherchent le vrai chemin de la démocratie dans la Nation.

2.- COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU MOUVEMENT DEMOCRATIQUE BRÉSILIEN (OPPOSITION) DU 6 JANVIER 1976

Surpris et profondément indigné par une nouvelle atteinte aux institutions démocratiques, du fait du gouvernement, se traduisant par le retrait de mandat et la suspension des droits politiques de deux éminents parlementaires - Marcelo Gatto et Fabiano Sobrinho - respectivement députés à la Chambre fédérale et à l'Assemblée législative de São Paulo, le Mouvement démocratique brésilien le dénonce à la Nation pour pratique intolérable d'abus de pouvoir, régression injustifiable dans la politique nationale et aggravation de l'insécurité dans laquelle vit le pays.

L'application de l'Acte institutionnel n° 5, instrument de l'arbitraire utilisé contre des hommes publics dans l'exercice normal de leur fonction, constitue une agression contre la conscience démocratique du peuple brésilien qui a toujours, par tempérament, rejeté les démonstrations gratuites de force et d'omnipotence. Dans le cas présent il y a circonstance aggravante du fait que le Pouvoir législatif atteint se trouve en vacances parlementaires. Contre des hommes publics si dignes rien n'a pu être retenu ni réellement prouvé qui soit de nature à expliquer la déchéance politique à laquelle ils ont été condamnés.

Le député Marcelo Gatto a été conseiller à la Municipalité de Santos, président du Syndicat de la métallurgie, et il a obtenu les diplômes d'ingénieur chimiste et d'avocat. Le député Nelson Fabiano, élu par la presse "homme politique de l'année" pour 1973 en raison de son travail de contrôleur à la municipalité de Santos, a obtenu un diplôme de droit de la faculté catholique de Santos et une maîtrise à la Fondation Getulio Vargas ainsi qu'à l'Université de New-York. Candidats aux dernières élections et élus de façon éclatante, ils n'ont fait l'objet d'aucune demande d'invalidation devant la Justice électorale. Elus sans contestation, ils ont exercé leur mandat avec une correction exemplaire.

Dans l'enquête menée par le secrétariat d'Etat à la Sécurité de São Paulo, rien n'a pu être retenu contre les parlementaires en question qui

soit de la connaissance de l'opinion publique. Le Pouvoir judiciaire n'a pas été sollicité pour les juger, quand alors ils auraient eu la possibilité d'exercer le droit naturel et séculaire de défense, et cela en flagrante violation de la déclaration universelle des droits de l'homme signée par le Brésil.

Les agissements passés des représentants du Mouvement démocratique brésilien et l'inexistence de tout acte judiciaire montrent à l'évidence le caractère violent de la sanction prise, odieuse et extrême, dépourvue de toute justification. Atteint par le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif l'a en réalité été dans son indépendance et son intégrité, ce qui jette le discrédit sur le mandat attribué par le peuple.

A l'heure où le pays subit les conséquences d'une politique économique perplexe et incohérente, qui débilite les milieux d'entreprise et opprime les travailleurs en raison surtout de l'agression inflationniste, l'insistance est encore, après douze années de gouvernements successifs, et inopinément mise sur un processus extrajudiciaire de répression qui traumatise la Nation et entraîne des conséquences préjudiciables, y compris à l'étranger.

Ce régime de l'arbitraire, qui compromet le bon renom du Brésil et son avenir, ne peut continuer. Sans crainte, le Mouvement démocratique brésilien continue la lutte du peuple brésilien pour son développement, dans la démocratie, l'indépendance et la justice sociale.

3- COMMUNIQUE DU COMITE EXECUTIF DE L'ALLIANCE POUR LA RENOVATION NATIONALE (MAJORITE) DU 9 JANVIER 1976

La direction nationale de l'Alliance pour la rénovation nationale, à travers son Comité exécutif et réunie sur convocation extraordinaire décidée à l'unanimité, exprime son soutien et sa solidarité avec le président de la République qui vient de signer un décret en défense des principes révolutionnaires dont il lui appartient de veiller au maintien, sans concession aucune et en faisant valoir les prérogatives déterminées par l'article 182 de la Constitution fédérale qui garantit l'application de l'Acte institutionnel n° 5, nécessaire à la tranquillité du peuple brésilien.

Avant de prendre en mains le gouvernement et après l'avoir pris, le président de la République Ernesto Geisel a, à diverses reprises, exprimé sa volonté de ne pas abandonner les lois d'exception, lesquelles seront toujours utilisées pour la défense de la Révolution.

Fidèle à cette détermination, le chef du gouvernement, dont l'action se caractérise par la modération, l'équilibre et le sens de la justice en vue du perfectionnement de la vie démocratique, a décidé, en signant le décret de retrait de mandat et de suspension des droits politiques, d'agir conformément à sa conviction que la fermeté est nécessaire dans la répression contre l'exercice indu des mandats parlementaires ayant pour but la contestation du régime.

Malgré les agissements négatifs de minorités étrangères à notre réa-

lité, le pays est en paix et dans l'ordre, et le peuple apporte son aide au gouvernement pour cet effort extraordinaire de dépassement des difficultés nées d'un monde en crise à cause de l'inflation, du chômage et de la récession.

Partie prenante du travail commun, l'Alliance pour la rénovation nationale manifeste, en plus du soutien au président de la République et de la solidarité avec celui qui est responsable de la continuité révolutionnaire, son désir de continuer la lutte en faveur du développement intégral de la Nation.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140F - Etranger 160F
(avion: tarif spécial)
Directeur de la publication: Charles ANTOINE
Imprimerie: DIAL, 170 Bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse: n° 56249